

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 11 SEPTEMBRE 2013

VOLUME 116

NON-PUBLICATION

DANIELLE BERGERON et CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU

INTERVENANTS :

Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Québec

Me LUCIE JONCAS pour le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)

Me PIERRE HAMEL pour l'Association de la construction du Québec

Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la construction du Québec

M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec

Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec

Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec

Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec

Me MARIE-CHRISTINE LEVASSEUR pour le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec

Me MARCO LABRIE pour le Barreau du Québec

Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

| | PAGE |
|--------------------------------------|------|
| LISTE DES PIÈCES | 4 |
| PRÉLIMINAIRES | 5 |
| JEAN-MARC AREL | |
| INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU | 8 |
| CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE HAMEL | 56 |
| RÉINTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU | 61 |
| MICHEL PATENAUDE | |
| INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU | 64 |

LISTE DES PIÈCES

| | PAGE |
|--|------|
| 90NP-783 : Écoute électronique Projet Écrevisse - Appel de Denis Lefebvre à Stephan. | 55 |
| 91NP-784: Présentation PowerPoint sur le projet Diligence | 66 |

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce onzième (11ième) jour du
2 mois de septembre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les avocats peuvent
8 s'identifier, s'il vous plaît?

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Bon matin, Madame la Présidente. Paul Crépeau pour
11 la Commission.

12 Me BENOIT BOUCHER :

13 Bonjour à vous. Benoit Boucher pour le Procureur
14 général du Québec.

15 Me LUCIE JONCAS :

16 Bonjour. Lucie Joncas pour le Conseil provincial
17 international.

18 Me PIERRE HAMEL :

19 Bonjour. Pierre Hamel pour l'Association de la
20 construction du Québec.

21 Me MÉLISSA CHARLES :

22 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la
23 construction du Québec.

24 M. YURI TREMBLAY :

25 Bonjour. Yuri Tremblay pour l'Union des

1 municipalités du Québec.

2 Me DENIS HOULE :

3 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour
4 l'Association des constructeurs de routes et grands
5 travaux du Québec.

6 Me SIMON LAPLANTE :

7 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
8 constructeurs de routes et grands travaux du
9 Québec.

10 Me FÉLIX RHÉAUME :

11 Bonjour à tous. Félix Rhéaume pour le Parti libéral
12 du Québec.

13 Me MARIE-CHRISTINE LEVASSEUR :

14 Bonjour à tous. Marie-Christine Levasseur pour le
15 Fonds de solidarité des travailleurs du Québec.

16 Me MARCO LABRIE :

17 Bonjour. Marco Labrie pour le Barreau du Québec.

18 Me PIERRE POULIN :

19 Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des
20 poursuites criminelles et pénales.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Alors, Maître Crépeau, on vous entend.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Bonjour. Monsieur Arel, s'il vous plaît. Alors,
25 j'ai appelé le premier témoin ce matin, monsieur

1 Jean-Marc Arel.
2 LA PRÉSIDENTE :
3 Bonjour, Monsieur Arel.
4 M. JEAN-MARC AREL :
5 Bonjour, Madame la Présidente.
6
7
8

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce onzième (11ième) jour du
2 mois de septembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 JEAN-MARC AREL,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 (09:43:38)

11 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

12 Alors, Madame la Présidente, je vais quand même
13 faire la présentation de monsieur Arel pour les
14 fins de l'auditoire.

15 Q. **[1]** Monsieur Arel, vous êtes un enquêteur ici à la
16 Commission d'enquête sur l'industrie de la
17 construction.

18 R. C'est ça.

19 Q. **[2]** Pouvez-vous peut-être nous expliquer peut-être
20 votre parcours? Avant de venir ici à la Commission,
21 vous étiez?

22 R. Moi, j'étais policier à la Sûreté du Québec et j'ai
23 été un policier à la Sûreté du Québec pendant
24 trente-trois (33) ans. J'ai pris ma retraite en
25 mars deux mille douze (2012).

1 Q. **[3]** O.K. Et alors, vous n'avez pas gardé aucun
2 contact avec la Sûreté, c'est la retraite.

3 R. C'est la retraite.

4 Q. **[4]** Et peut-être dans les dernières années, quelles
5 étaient vos fonctions à la Sûreté?

6 R. J'ai terminé comme responsable du bureau d'enquêtes
7 régionales à Mascouche et j'avais la responsabilité
8 à ce moment-là d'une réorganisation au niveau de la
9 Sûreté du Québec du bureau d'enquêtes en Abitibi-
10 Témiscamingue.

11 Q. **[5]** O.K. Alors, peut-être le projet Écrevisse, est-
12 ce que c'est un inconnu pour vous quand vous
13 arrivez ici à la Commission?

14 R. Non, je connaissais déjà le projet Écrevisse,
15 Madame la Présidente. Moi, quand... lorsque je suis
16 tombé en responsabilité du bureau d'enquêtes en
17 Abitibi, le projet était presque terminé. On était
18 rendu à la phase des... des perquisitions et
19 arrestations.

20 Q. **[6]** O.K. Et ici même à la Commission, je comprends
21 que vous avez eu la charge de superviser ou de
22 revoir ce dossier-là dans le cadre des travaux de
23 la Commission, le dossier Écrevisse.

24 R. C'est exact. Il allait de soi que, étant donné que
25 j'avais déjà une connaissance du dossier et des...

1 des principaux sujets, on m'a attribué cet... ce
2 mandat-là.

3 Q. **[7]** O.K. Dans le cadre de, justement, de votre
4 mandat ici à la Commission, vous êtes-vous rendu en
5 Abitibi rencontrer les témoins dans... relativement
6 à l'incendie qui est intervenu chez Pavage Sanimos
7 en juin deux mille neuf (2009)?

8 R. Oui, je me suis rendu à trois occasions en Abitibi,
9 au mois de septembre deux mille douze (2012). J'ai
10 commencé... j'ai débuté en septembre deux mille
11 douze (2012). J'ai rencontré plusieurs témoins dont
12 les propriétaires, les propriétaires de la
13 compagnie... les propriétaires de la compagnie
14 Sanimos. J'ai rencontré Laurent Martineau, j'ai
15 rencontré le contremaître de la compagnie Jocelyn
16 Lachaine et j'ai rencontré le donneur d'ouvrage qui
17 a précédé l'incendie chez Pavage Sanimos.

18 Q. **[8]** Une autre fois, vous êtes retourné.

19 R. Je suis retourné une deuxième fois lorsque...
20 lorsque j'allais porter les subpoenas pour... pour
21 ces personnes-là, je vérifiais s'il y avait
22 d'autres informations, s'il y avait des... si à
23 leur mémoire c'était plus... plus récent, si...
24 dans le sens que s'ils avaient eu le temps de
25 penser à l'événement, s'ils avaient d'autres

1 informations à nous donner.

2 Q. **[9]** O.K. Alors... Et pour les fins aussi de la
3 préparation de... de votre visite en Abitibi,
4 aviez-vous accès à l'information déjà recueillie
5 dans le projet Écrevisse?

6 R. J'avais déjà accès à l'information et j'ai fait des
7 demandes, des demandes via la Sûreté du Québec pour
8 obtenir ces informations-là. On m'a fourni des...
9 des transcriptions et des écoutes électroniques
10 provenant du projet... du projet Écrevisse. J'ai eu
11 accès à environ vingt-cinq (25) transcriptions
12 d'écoute électronique du projet Écrevisse.

13 Q. **[10]** O.K. Et les versions que les témoins avaient
14 données à la Sûreté du Québec.

15 R. J'ai obtenu les versions, oui, les versions
16 intégrales, j'ai... Concernant l'incendie de
17 Sanimos, j'ai obtenu le dossier complet de
18 l'incendie chez Pavage Sanimos.

19 Q. **[11]** Et peut-être pour compléter, dans la... pour
20 la préparation de votre témoignage aujourd'hui,
21 avez-vous récemment reparlé avec les différentes
22 personnes, les témoins qui... qui avaient des
23 versions à donner...

24 R. Oui.

25 Q. **[12]** ... relativement à l'incendie chez Sanimos et

1 d'autres événements d'intimidation?

2 R. J'ai parlé, oui, j'ai reparlé avec toutes les
3 personnes impliquées dans le dossier de Sanimos,
4 autant l'enquêteur que les propriétaires, les...
5 les principaux témoins dans l'incendie de Pavage
6 Sanimos. J'ai eu accès... j'ai parlé à d'autres
7 personnes qui ont été victimes d'intimidation, dont
8 une personne... un enquêteur de la CCQ, notamment.

9 Q. **[13]** Alors, je comprends que votre... l'enquête que
10 vous avez refaite ici, que vous avez faite pour la
11 Commission, est une portée différente de ce que la
12 Sûreté du Québec a fait pour les fins policières?

13 R. Oui, c'est totalement différent. Moi j'ai parti du
14 dossier... du dossier Écrevisse. Je voulais voir,
15 dans le dossier Écrevisse, s'il y avait des
16 éléments d'information. O.K., on savait déjà que
17 Denis Lefebvre était impliqué dans le crime
18 organisé en Abitibi. Et on... je savais également
19 que Denis Lefebvre avait deux compagnies au niveau
20 de la construction. Je voulais voir, dans le
21 dossier, s'il y avait des éléments, dans le dossier
22 Écrevisse, en lien avec la construction et le
23 mandat de notre Commission.

24 Q. **[14]** O.K. On va y arriver maintenant, Denis
25 Lefebvre, vous nous parlez de deux entreprises au

1 nom de monsieur Lefebvre, pouvez-vous nous dire de
2 quelles... quelles sont les entreprises légales
3 relativement à l'industrie de la construction dans
4 lesquelles monsieur Lefebvre est impliqué?

5 R. Monsieur Lefebvre est propriétaire... président
6 propriétaire de deux entreprises. Une entreprise,
7 la première, c'est une entreprise de pavage.

8 Q. **[15]** Qui s'appelle?

9 R. À Val-d'Or. Mieux connue sous le nom de Pavage
10 Sanimos mais c'est une compagnie...

11 Q. **[16]** Sanimos?

12 R. Excusez-moi, Pavage Val-d'Or.

13 Q. **[17]** Oui.

14 R. Pavage Val-d'Or. Et puis c'est une compagnie à
15 numéro, c'est une compagnie enregistrée, à numéro,
16 mais qui est connue également sous le nom de Pavage
17 Val-d'Or.

18 Q. **[18]** O.K. Je comprends que vous avez avec vous
19 le... le Registre des entreprises du Québec, la
20 REQ. Êtes-vous coupable de nous dire à quelle date
21 cette entreprise-là a été créée?

22 R. Oui. La compagnie a été créée... le certificat de
23 constitution, le premier (1^{er}) février mil neuf cent
24 quatre-vingt-quinze (1995).

25 Q. **[19]** Mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995).

1 Alors, c'est une compagnie qui a été créée. Est-ce
2 que vous êtes capable de nous établir qui était
3 le... le premier actionnaire administrateur à ce
4 moment-là?

5 R. O.K. Le premier actionnaire est Denis Lefebvre.
6 Deuxième actionnaire, c'est sa conjointe, Josée
7 Simard. Et puis il y a... c'est les seules
8 personnes qui sont au... au registre, oui. Au
9 niveau du REQ.

10 Q. **[20]** Avez-vous vérifié si, depuis mil neuf cent
11 quatre-vingt-quinze (1995)... D'abord, est-ce que
12 cette compagnie-là est toujours existante et
13 inscrite au Registre des entreprises, en deux mille
14 treize (2013)?

15 R. La compagnie est toujours inscrite au Registre des
16 entreprises.

17 Q. **[21]** Qui est en toujours l'actionnaire principal?

18 R. C'est encore au nom de monsieur Denis Lefebvre,
19 comme actionnaire principal.

20 Q. **[22]** O.K. Et quant à l'autre entreprise, elle
21 s'appelle comment?

22 R. L'autre entreprise s'appelle J.P. Lefebvre
23 entrepreneur plâtrier.

24 Q. **[23]** Oui.

25 R. Encore une fois, l'actionnaire... la liste des

1 administrateurs, Denis Lefebvre comme actionnaire
2 majoritaire. Les administrateurs, Denis Lefebvre
3 et, encore une fois, Josée Simard, sa conjointe.

4 Q. **[24]** O.K.

5 R. Cette compagnie est effective depuis le douze (12)
6 janvier mil neuf cents... mil neuf cent quatre-
7 vingt-quinze (1995).

8 Q. **[25]** Quatre-vingt-quinze (95), elle aussi. Et est-
9 ce que, selon le Registre des entreprises, elle
10 existe toujours, cette entreprise-là, elle est
11 toujours active, enregistrée au REQ?

12 R. Elle est encore active et enregistrée au REQ. Au
13 Registre des entreprises du Québec.

14 Q. **[26]** Bon. Maintenant, quand... on va parler
15 principalement de Pavage Val-d'Or, l'entreprise de
16 monsieur... de monsieur Lefebvre. Est-ce que...
17 peut-être... savez-vous... avez-vous parlé avec des
18 gens qui étaient près, ou avec monsieur Lefebvre,
19 pour savoir quand et comment cette entreprise-là a
20 été créée, comment ça a commencé cette entreprise-
21 là?

22 R. Oui. Moi j'avais l'information, à partir du REQ,
23 que l'entreprise lui appartenait. J'ai parlé avec
24 son... son contremaître, qui est avec lui depuis...
25 depuis les tous débuts, et lui me confirme que

1 l'entreprise... Denis Lefebvre a créé cette
2 entreprise-là en achetant du matériel... du
3 matériel de pavage, camions, niveleuses, tout ça,
4 puis il a parti sa propre entreprise en mil neuf
5 cent quatre-vingt-quinze (1995).

6 Q. **[27]** O.K.

7 R. J'ai parlé à deux personnes. Il y a une autre
8 personne également qui me confirme... qui me
9 confirme cette information-là.

10 Q. **[28]** O.K. Alors, il l'a créée de toutes pièces.

11 R. Oui.

12 Q. **[29]** Ce n'est pas une entreprise qu'il a achetée?

13 R. De toutes pièces.

14 Q. **[30]** Et... et, en date d'aujourd'hui, peut-être on
15 va faire... de passer du début à la fin. En date
16 d'aujourd'hui, est-ce que cette entreprise-là, qui
17 existe toujours, est-ce qu'elle est toujours active
18 dans l'industrie du pavage à Val-d'Or?

19 R. Le... l'entreprise existe encore au niveau du REQ
20 mais les équipements ont été vendus. Maintenant,
21 le... tout l'équipement ainsi que les employés de
22 Pavage Val-d'Or maintenant travaillent pour Pro
23 Pavage, encore à Val-d'Or, un autre individu qui a
24 acheté... qui a acheté l'équipement.

25 Q. **[31]** O.K. Mais l'entreprise existe toujours dans

1 les livres à la REQ?

2 R. Oui. Pavage Val-d'Or, oui.

3 Q. **[32]** O.K.

4 (09:52:17)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[33]** Et est-ce qu'on sait qui est la personne qui a
7 acheté les équipements et qui a continué la
8 compagnie?

9 R. Oui, je l'ai rencontrée, c'est monsieur Stephan
10 Drapeau. Stephan Drapeau de Val-d'Or.

11 Q. **[34]** Est-ce qu'il est relié à quoi que ce soit,
12 cette personne-là?

13 R. Non, d'aucune façon. Mon enquête ne m'a pas permis,
14 mais d'aucune façon relié... il n'était pas relié à
15 monsieur... à monsieur Lefebvre. Ça a été une...
16 les premières questions que je lui ai posées
17 d'ailleurs.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[35]** O.K.

20 R. Puis, pour préciser, le... le gérant, le
21 contremaître de la compagnie Lefebvre avait offert
22 les équipements au montant de deux... de deux cent
23 mille dollars (200 000 \$) au compétiteur de... à
24 son compétiteur, à Val-d'Or, N.D.L... Pavages
25 N.D.L. O.K.? Ça fait que... lorsque monsieur

1 Lefebvre était en prison, la compagnie a... lui a
2 continué avec la conjointe de monsieur Lefebvre à
3 opérer la... la compagnie pour une saison. Et, par
4 la suite, il a tenté de vendre à Pavages N.D.L. les
5 équipements, lui... celui-ci a refusé puis les
6 équipements ont été achetés par monsieur Drapeau.

7 Q. **[36]** Peut-être, justement pour rester à Val-d'Or,
8 êtes-vous capable de nous dire, dans les années
9 deux mille (2000), comment qu'il y a eu
10 d'entreprises de pavage à Val-d'Or?

11 R. À Val-d'Or il y a deux... il y a deux entreprises
12 de pavage à Val-d'Or, bien deux ou trois si on
13 considère Sintra Lamothe qui était installé à Val-
14 d'Or...

15 Q. **[37]** Oui?

16 R. ... avec un plan d'asphalte et puis Norascon qui a
17 également un plan d'asphalte qui donne certains
18 services, mais essentiellement il y a deux
19 entreprises du niveau de monsieur Lefebvre de
20 Pavage Val-d'Or, lui est Pavage N.D.L., Bouchard
21 N.D.L.

22 Q. **[38]** Bouchard N.D.L., c'est qui est le responsable
23 de Pavage N.D.L.?

24 R. Ça vient d'être vendu.

25 Q. **[39]** Excusez-moi, qui l'était en deux mille neuf

1 (2009), deux mille dix (2010)?

2 R. En deux mille neuf (2009), deux mille dix (2010),
3 c'était monsieur Gilles Nolet qui était le
4 propriétaire de Pavage N.D.L.

5 Q. **[40]** C'est quelqu'un que vous avez rencontré dans
6 le cours de votre enquête?

7 R. Je l'ai rencontré à deux occasions, je lui ai
8 encore parlé hier après-midi.

9 Q. **[41]** O.K. Alors, ça c'est les..., alors, vous dites
10 qu'il y avait l'entreprise qu'on appelle N.D.L. qui
11 faisait du pavage à Val-d'Or et Pavage Val-d'Or?

12 R. Exact.

13 Q. **[42]** Au cours des années deux mille (2000). On va
14 voir par la suite qu'il y a d'autres entreprises
15 qui sont quand même venues faire un peu
16 d'asphaltage, des contrats d'asphalte dans la
17 région de Val-d'Or?

18 R. C'est arrivé, oui. C'est arrivé puis ils n'ont pas
19 eu des bons..., des bons...

20 Q. **[43]** Des bons résultats?

21 R. ... des bons résultats, non, pas des bons
22 résultats, mais c'est, tu sais, ont eu des malheurs
23 lorsqu'ils sont venus travailler dans la région de
24 Val-d'Or.

25 Q. **[44]** O.K. On va peut-être justement parler d'une

1 entreprise qui s'appelle le Pavage Sanimos qui est
2 située à Amos?

3 R. Oui.

4 Q. **[45]** Je comprends que vous avez assisté et vu les
5 présentations qui ont été faites hier par monsieur
6 Riverain et monsieur Ayotte?

7 R. C'est exact.

8 Q. **[46]** O.K. Alors, Pavage Sanimos, on parle d'un
9 incendie au mois de juin deux mille neuf (2009)?

10 R. C'est exact.

11 Q. **[47]** Et vous êtes parti de ce dossier-là?

12 R. Oui.

13 Q. **[48]** Dites-nous quelles sont les personnes que vous
14 avez rencontrées en relation avec l'incendie de
15 Pavage Sanimos et je vais vous laisser nous conter
16 l'histoire, qu'est-ce que vous avez appris dans...,
17 relativement à cet incendie-là?

18 R. O.K. La première personne que j'ai rencontrée c'est
19 le président, un des copropriétaires, le président,
20 Laurent Martineau.

21 Moi je lui ai demandé : « Monsieur
22 Martineau », j'ai dit « comment ça se passait
23 dans..., au niveau du pavage dans la région avec
24 son entreprise ». Lui ce qu'il me mentionne c'est
25 que il y a deux entreprises de pavage à Amos, la

1 sienne et Norascon, il y a deux entreprises de
2 pavage à Val-d'Or et chacun respecte son
3 territoire, c'est-à-dire que les gens de Val-d'Or
4 demeurent à Val-d'Or, les gens d'Amos demeurent à
5 Amos.

6 Il semble y avoir dans la région un secteur
7 que les entreprises peuvent se croiser, c'est dans
8 la région de Senneterre. Les deux entreprises se
9 sont croisées, l'entreprise de Denis Lefebvre et
10 l'entreprise de monsieur, de Pavage Sanimos
11 s'étaient croisées à Senneterre. Ça a l'air à être
12 ça.

13 Je lui demande ce qui s'est passé comme
14 événement en deux mille neuf (2009) pour qu'il
15 accepte des contrats à Val-d'Or. Ce qu'il me répond
16 c'est que son carnet de commandes, lui, il était,
17 il était peu élevé. Et puis, il y a des clients de
18 Val-d'Or qui l'ont sollicité lui, qui l'ont
19 sollicité, qui l'ont appelé, ils ont dit :
20 « Regarde, on a des travaux à faire à Val-d'Or,
21 veux-tu soumissionner ».

22 Q. [49] Ce n'est pas lui qui courait après les
23 contrats de Val-d'Or?

24 R. Non, c'est des clients de Val-d'Or qui l'ont appelé
25 pour soumissionner. Je lui demande : « Pourquoi

1 qu'ils t'appellent toi? ». Bien il dit : « Les prix
2 sont pas mal élevés à Val-d'Or ». Un des
3 entrepreneurs lui mentionne qu'à Val-d'Or c'est
4 trente pour cent (30 %) de plus qu'ailleurs.

5 Q. **[50]** O.K. Qu'ailleurs en Abitibi?

6 R. Qu'ailleurs, oui, c'est ça. Lui, ce qu'il dit c'est
7 que lorsque des entrepreneurs de l'extérieur
8 viennent à Val-d'Or, ils économisent trente pour
9 cent (30 %).

10 Q. **[51]** O.K.

11 R. Ça fait que c'est...

12 (09:57:11)

13 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

14 Q. **[52]** Est-ce que je comprends que dans les faits,
15 les deux entreprises qui sont à Val-d'Or ont des
16 prix plus élevés que lui offrait..., que lui
17 offrait à Amos?

18 R. C'est exact.

19 Q. **[53]** Et là c'est des gens qui sont allés le voir
20 pour dire : « Regardez », qui sont allés le voir
21 pour dire : « Nous on voudrait que vous
22 soumissionnez », c'est ça?

23 R. C'est exact. Trois entrepreneurs, trois clients qui
24 sont allés le voir, des gens qui ont des..., des
25 édifices commerciaux et puis qui l'ont demandé pour

1 faire de l'ouvrage, ils savaient qu'ils étaient
2 pour sauver trente pour cent (30 %) sur...

3 Q. **[54]** Mais vous n'avez pas dit au début, tout à
4 l'heure de votre interrogation, que les entreprises
5 respectent leur territoire?

6 R. Oui, normalement. Pavage Sanimos normalement
7 respecte son territoire, mais là c'est un client,
8 c'est un entrepreneur, résident commercial
9 industriel qui l'a appelé et puis il dit :
10 « Regarde, j'ai des travaux à effectuer, veux-tu
11 soumissionner sur ce contrat-là ».

12 Q. **[55]** Je comprends qu'avant ça il restait..., il
13 restait dans son coin?

14 R. Il restait dans son coin. Lui, ce qu'il m'avait
15 mentionné, il était déjà au courant de la
16 réputation de monsieur Lefebvre. Ce qui se passait
17 à Val-d'Or il était déjà au courant de ce qui se
18 passait à Val-d'Or. Dans le sens que, il y a une
19 rumeur qui circule puis tous les gens de la
20 construction que j'ai rencontrés, autant les
21 entrepreneurs que les gens qui fournissent les
22 plans d'asphalte, sont au courant.

23 La rumeur, c'est qu'il y a un monsieur
24 Félix Paquette à l'époque qui a voulu aller faire
25 des contrats dans la région de Val-d'Or. Lui il a

1 amené son plan d'asphalte dans la région de Val-
2 d'Or et le plan a brûlé. Monsieur Paquette a
3 quitté. Et puis ce..., il n'y a aucun dossier, il
4 n'y a aucun dossier de la Sûreté du Québec, il n'y
5 a aucune..., il n'y a pas de plainte. Je n'ai pas
6 été en mesure de retrouver aucune plainte sur ce
7 plan d'asphalte là.

8 Mais la rumeur dans le coin c'est..., c'est
9 Denis Lefebvre qui a fait brûler son concurrent. Ça
10 c'est une des choses que monsieur Laurent Martineau
11 m'informe. La deuxième chose qu'il m'informe c'est
12 qu'il y a un contracteur, Construction Lemiro qui
13 était allé faire du pavage, qui a pogné un contrat,
14 qui a obtenu un contrat, excusez-moi, obtenu un
15 contrat à Val-d'Or et puis qu'il n'a pas été en
16 mesure de le réaliser à cause de l'intervention de
17 Denis Lefebvre puis qu'il a dû quitter. Ça c'est
18 une information que Laurent Martineau me donne.

19 Donc, lui sait qu'à Val-d'Or c'est un
20 territoire protégé par Denis Lefebvre. Ça fait
21 qu'il ne va pas là, mais à un moment donné il n'a
22 pas de carnet, son carnet de commande est vide, il
23 décide de prendre les contrats.

24 Q. [56] Peut-être même plus précisément, est-ce que
25 monsieur Martineau vous a dit que des fois il se

1 déplaçait jusqu'à deux cents (200) kilomètres en
2 Abitibi sauf Val-d'Or?

3 R. Lui, son rayon d'action, c'était deux cents
4 kilomètres (200 km) alentour d'Amos, mais sauf Val
5 d'Or.

6 Q. **[57]** Sauf Val d'Or?

7 R. Comme je l'ai dit, Senneterre, par contre, c'est un
8 territoire, il ne semble pas avoir de compagnie de
9 pavage à Senneterre, Senneterre, c'est un
10 territoire ouvert, un secteur ouvert.

11 Q. **[58]** Alors, il y a cette occasion-là qui lui est
12 présentée, on l'invite à soumissionner, monsieur
13 Martineau, l'entreprise Sanimos...

14 R. Oui.

15 Q. **[59]** ... à soumissionner sur un, deux, trois
16 contrats...

17 R. Sur trois contrats.

18 Q. **[60]** ... et qui se... dans le temps, ces contrats-
19 là, c'est trois contrats, je comprends que Sanimos
20 a obtenus?

21 R. Sanimos a obtenu trois contrats, dans la période du
22 début juin, trois contrats. Un contrat, je les ai
23 ici, si vous permettez, je vais vous les donner
24 exactement, O.K., il a obtenu un premier contrat de
25 la compagnie « Anneau cinq » de monsieur Jean-

1 Pierre Frigon, c'était des petites réparations dans
2 un centre commercial. Le deuxième contrat qu'il a
3 obtenu, c'est le... de Pépin Fortin, monsieur
4 Robert Lamothe de Pépin Fortin...

5 Q. **[61]** On va juste, peut-être pour se comprendre,
6 Pépin Fortin, c'est quoi?

7 R. Pépin Fortin, c'est une entreprise, c'est un
8 entrepreneur, une grosse entreprise commerciale
9 industrielle, institutionnelle...

10 Q. **[62]** Entrepreneur général ltée.

11 R. ... un entrepreneur général qui fait la
12 construction à Val d'Or, ils sont installés à Val
13 d'Or depuis quelques années puis ils ont des
14 bureaux à Victoriaville, Québec, c'est une grosse
15 entreprise, on parle d'une centaine d'employés en
16 tout et partout.

17 Q. **[63]** Alors, Pépin For... l'entreprise s'appelle
18 Pépin Fortin. Qui est le président de Pépin Fortin?

19 R. Monsieur Robert Lamothe.

20 Q. **[64]** Vous l'avez rencontré? Vous lui avez parlé?

21 R. Je l'ai rencontré, effectivement. Pour finir, le
22 troisième contrat, c'est le boulevard qui ne sera
23 jamais réalisé, c'est au 400, boulevard Lamaque,
24 c'est un monsieur André Soucy, lui qui est
25 propriétaire d'un centre commercial et qui loue ses

1 locaux, excusez-moi je... et qui loue ses locaux,
2 entre autre, au ministère des Ressources
3 naturelles, à cet endroit-là.

4 Q. [65] Mais ce sont des contrats privés? Il peut y
5 avoir des locataires gouvernementaux, le deuxième
6 contrat, c'était la SAAQ, là, Société de
7 l'Assurance automobile, mais c'était un contrat
8 privé?

9 R. C'est des contrats privés, exactement, oui.

10 Q. [66] Alors, le deuxième contrat qui est obtenu de
11 Pépin Fortin et le troisième, c'est le boulevard
12 Lamaque et celui-là, vous nous dites que Sanimos ne
13 l'a pas fait?

14 R. Il n'a pas été... il est arrivé l'incendie chez
15 Pavage Sanimos. Ce que monsieur Martineau me conte,
16 c'est que lors de la réalisation du deuxième
17 contrat, à la SAAQ, là, on va l'identifier comme le
18 contrat de la SAAQ...

19 Q. [67] Oui.

20 R. ... lors de ce contrat-là, l'enquêteur...
21 l'enquêteur... Riverain... pas Riverain... Ayotte,
22 Richard Ayotte a conté l'histoire hier, c'est que
23 pendant la réalisation de ce contrat-là, le
24 contremaître de monsieur Martineau l'appelle pour
25 lui dire qu'il a observé Denis Lefebvre, il a vu

1 Denis Lefebvre en train de les observer sur le
2 contrat, puis qui est passé deux fois, qu'il lui a
3 envoyé la main puis qu'il n'a pas eu de réponse.

4 Q. **[68]** C'est monsieur Lachaîne, ça?

5 R. Ça, c'est monsieur Lachaîne qui conte ça.

6 Q. **[69]** O.K.

7 R. Ça fait que je lui demande pourquoi... pourquoi que
8 monsieur Lachaîne vous appelle pour vous dire ça
9 « bien c'est parce qu'on n'est pas dans notre
10 secteur puis on connaît la réputation, on connaît
11 la réputation du... d'un des clients là-bas, d'un
12 des entrepreneurs là-bas, ça fait que », mais il a
13 quand même accepté d'aller faire les travaux. Par
14 la suite, moi, j'ai rencontré l'enquêteur... pas
15 l'enquêteur, le contremaître, monsieur Jocelyn
16 Lachaîne, qui me confirme essentiellement la
17 version qu'il avait donnée aux enquêteurs de la
18 Sûreté du Québec. Ce qu'il m'ajoute, c'est que lui,
19 il connaît Denis Lefebvre. J'ai dit: « Depuis quand
20 tu connais Denis Lefebvre »? Il dit: « Je le
21 connais depuis deux mille cinq (2005) ». Il
22 était... Sanimos était... lors de la construction
23 du poste de la Sûreté du Québec, à Amos...

24 Q. **[70]** O.K., ça, c'est en?

25 R. En deux mille cinq (2005).

1 Q. [71] Oui.

2 R. La Sûreté du Québec de Amos, en deux mille cinq
3 (2005), Denis Lefebvre, lui, était détenu à la
4 prison de Amos pour une... un dossier de
5 stupéfiants et...

6 Q. [72] On va juste peut-être faire le lien, le
7 dossier de stupéfiants, est-ce que c'est celui dans
8 lequel monsieur Ayotte nous a parlé hier, où est-ce
9 qu'il y avait une plantation dans... chez Pavage
10 Val d'Or, pour lequel monsieur Lefebvre a été
11 condamné à trois ans de prison, la Cour d'Appel a
12 modifié la sentence et purge sa sentence en deux
13 mille cinq (2005)?

14 R. Il purge sa sentence en deux mille cinq (2005) puis
15 il profite de sorties pour travailler. Ça fait
16 qu'une des sorties qu'il profite, il va travailler,
17 il va faire de la peinture dans le poste de la
18 Sûreté du Québec à Amos. Ça fait que c'est là
19 qu'est le premier contact entre monsieur Lachaine
20 et monsieur Lefebvre. Monsieur Lefebvre, donc Denis
21 Lefebvre, demande à monsieur Lachaine s'il ne peut
22 pas l'employer. Il dit: « Peux-tu m'employer sur ta
23 compagnie d'asphalte, tu vas juste avoir mon dîner
24 à payer puis tu vas avoir... tu me donneras cinq
25 piastres (5 \$) de l'heure ». Ça fait que monsieur

1 Lachaîne n'est pas embarqué... n'est pas embarqué
2 dans son offre (inaudible) est un compétiteur et
3 monsieur Lachaîne a revu Denis Lefebvre, justement
4 à Senneterre lorsqu'ils appliquaient, lorsqu'ils
5 soumissionnaient pour des contrats dans la région
6 de Senneterre, ça fait qu'il le connaissait quand
7 même bien assez pour l'identifier clairement sur...
8 lors de l'intervention, lors des travaux...

9 Q. [73] Contrat de la SAAQ.

10 R. À la SAAQ. C'est exact.

11 Q. [74] O.K.

12 R. Par la suite, moi, j'ai rencontré le propriétaire
13 de Pé... le président de Pépin Fortin, monsieur
14 Robert Lamothe, puis j'ai demandé à monsieur
15 Lamothe pourquoi qu'il avait demandé, lui, à deux
16 entreprises d'Amos d'appliquer. J'ai dit: « Qui
17 avait appliqué sur le contrat de la SAAQ »? Il dit:
18 « J'ai demandé à Norascon, qui était à Amos, j'ai
19 demandé à Pavage Sanimos et j'ai demandé également
20 à Pavages N.D.L. ». J'ai dit : « Pourquoi t'as fait
21 affaire avec des gens d'Amos »? Il dit: « Je savais
22 très bien, il dit, je les ai déjà engagés, je
23 savais très bien, moi, que j'économisais trente
24 pour cent (30 %) en faisant affaire avec des gens
25 de Amos ». O.K.

1 Q. **[75]** On va juste présenter, vous dites... Alors,
2 les trois personnes que... que Pépin Fortin,
3 monsieur Lamothe...

4 R. Oui.

5 Q. **[76]** ... a invitées à soumissionner sur le contrat
6 qui va se dérouler à Val-d'Or...

7 R. À la SAAQ.

8 Q. **[77]** À la SAAQ. Il y a l'entreprise Sanimos, qui
9 est à Amos?

10 R. Oui.

11 Q. **[78]** Norascon se trouve où?

12 R. Norascon... Norascon est à Amos également. Norascon
13 a un plan d'asphalte à Val-d'Or mais le siège
14 social de Norascon est à Amos.

15 Q. **[79]** O.K.

16 R. Ça fait que les équipements de pavage sont à Amos.

17 Q. **[80]** Et la troisième compagnie qu'il invite?

18 R. Bouchard N.D.L. de Val-d'Or.

19 Q. **[81]** De Val-d'Or. Mais Pavage Val-d'Or, il ne
20 l'invite pas à soumissionner?

21 R. Il n'invite pas Pavage Val-d'Or, je vais vous
22 expliquer la...

23 Q. **[82]** Oui.

24 R. ... la raison. La raison pourquoi qu'il ne l'invite
25 pas c'est qu'il a déjà eu affaire à Denis Lefebvre

1 en deux mille sept (2007), lors de... lors de la
2 relocalisation du Palais de justice de Val-d'Or
3 l'entrepreneur Pépin, c'est lui... avant la
4 construction il y a eu une relocalisation du Palais
5 de justice de Val-d'Or, donc monsieur Lamothe,
6 lui... pas Lamothe...

7 Q. **[83]** De Pépin Fortin?

8 R. Pas... oui, c'est... c'est ça, Robert Lamothe.
9 Excusez-moi, il y a trop de noms. Ça fait que
10 Robert Lamothe, lui, avait eu le contrat d'aménager
11 les nouveaux locaux en attendant pour le
12 ministère... le ministère de la Justice, le Palais
13 de justice. Il avait alors demandé des soumissions
14 à Norascon, à des grosses entre... à des grosses
15 entreprises puis j'ai dit : « Est-ce que tu avais
16 invité à ce moment-là Denis Lefebvre? ». Il dit,
17 « Oui, Denis Lefebvre avait appliqué et sa
18 soumission était trente pour cent (30 %). » Denis
19 Lefebvre n'a pas eu le contrat, c'est Norascon qui
20 a eu le contrat. Denis Lefebvre, pas heureux de la
21 situation, s'est présenté au bureau de monsieur
22 Robert Lamothe en criant, comme... comme il dit :
23 « À son habitude, en criant, en sacrant après moi,
24 puis là il m'a menacé. Puis les paroles qu'il m'a
25 dit (sic), il dit "Je vais te casser les deux

1 jambes, je vais brûler ton entreprise puis je vais
2 brûler ta maison". » Monsieur Lamothe a été... sur
3 le coup... il savait, il connaissait déjà
4 l'individu, il a été... il a voulu faire le brave
5 mais il n'était pas quand même brave, mais il dit :
6 « J'avais pas le choix, il faut que je tienne tête
7 à un individu comme ça, sans ça, moi, il dit, ma
8 compagnie, je fais un X dessus, là, je peux plus
9 opérer, là. » Ça fait qu'il a essayé de dire, il
10 dit : « Regarde, il dit, va aiguïser ton crayon,
11 là, il dit, trente pour cent (30 %) plus cher que
12 les autres. Puis il dit, là, il dit, Norascon a eu
13 le... a eu le contrat puis c'est eux autres qui
14 vont faire la job. » Ça c'est la première menace
15 que monsieur Lamothe a reçue de... de Denis
16 Lefebvre.

17 Q. **[84]** Il va y en avoir une autre, on va y revenir...

18 R. Oui.

19 Q. **[85]** ... après. On va... je vais vous laissé conter
20 l'histoire. Alors, monsieur Lamothe connaît déjà
21 Denis Lefebvre, a pas un bon rapport avec lui.

22 R. Il a pas un bon rapport avec lui. Lui quand il
23 arrive... c'est un entrepreneur général en
24 construction puis lui, souvent, les clients lui
25 demandent des clés en main. Les clés en main ça

1 veut dire que la bâtisse, l'intérieur de la
2 bâtisse, également, parfois, il a le pavage. Il
3 essaie de pas avoir du pavage, là, mais parfois il
4 y a du pavage puis, à la demande des clients, il
5 s'occupe du pavage, là. Ça fait que... il
6 connaissait Denis Lefebvre. Il partageait, lui, les
7 contrats entre Denis Lefebvre un petit peu puis
8 avec Pavages N.D.L. Il est arrivé un événement...
9 bien, suite à ça, c'est que monsieur... monsieur
10 Lamothe a été intimidé. Puis, lui, il dit... il
11 dit : « Je voulais acheter, je voulais quand même
12 garder des bonnes relations avec Denis Lefebvre. »
13 Ça fait qu'à un moment donné, il avait un contrat
14 au Golf Le Belvédère à Val-d'Or, il dit : « Là je
15 ne voulais pas avoir affaire à Denis Lefebvre. Il
16 dit, j'ai appelé son contremaître puis j'ai dit,
17 " Regarde, il y a des travaux à effectuer au Golf
18 Le Belvédère - des travaux qu'il évaluait entre
19 huit et dix mille dollars (10 000 \$) il a même pas
20 demandé de soumission, il dit - va faire ces
21 travaux-là. ". » Ça fait qu'il a reçu une facture
22 de quinze mille dollars (15 000 \$) pour les
23 travaux, qu'il évaluait à huit, dix mille (10 000).
24 Il dit : « Moi, je considère, là, que j'ai payé
25 pour acheter la paix. » Puis c'est ses paroles

1 exactes, il dit : « J'ai acheté la paix avec ça. »

2 Q. **[86]** O.K.

3 R. Puis il dit : « Quand je l'engageais pour des
4 petits travaux... quand je partageais les travaux
5 avec N.D.L. et lui, si mon chèque arrivait une
6 semaine de retard, bien, il m'appelait, il criait
7 après moi au téléphone puis il m'injuriait puis...
8 C'est le genre de relation que j'avais avec Denis
9 Lefebvre. » C'est pour ça qu'il voulait l'éviter.
10 Il le mentionne, il dit, également, les clients
11 pour lesquels, lui, il obtenait des contrats, les
12 clients lui disaient : « Je ne veux pas »...
13 écoute, il y en a qui ne voulaient pas être
14 associés d'aucune façon avec Denis Lefebvre. Lui
15 voulait pas être associé avec Denis Lefebvre et ses
16 clients ne voulaient pas être associés avec Denis
17 Lefebvre.

18 Q. **[87]** Alors, des clients demandaient de ne pas
19 prendre Denis Lefebvre sur les contrats d'asphalte?

20 R. Exactement.

21 Q. **[88]** Est-ce que monsieur Lamothe... On va faire
22 juste une petite bulle. Est-ce que monsieur Lamothe
23 vous parle spécifiquement, justement, du prix de
24 l'asphalte et des contrats d'asphalte à Val-d'Or?
25 On parle de deux entreprises, N.D.L. et Pavage Val-

1 d'Or?

2 R. Oui. Lui... lui, ce... lui, ce qu'il dit c'est qu'à
3 Val-d'Or, il dit : « Il semble avoir une... lui, il
4 dit, il semble avoir collusion. Il dit, écoute, il
5 dit, les prix sont ajustés puis c'est trente pour
6 cent (30 %) de plus qu'ailleurs puis, il dit, je
7 peux te le démontrer avec les contrats que j'ai
8 donnés à des compagnies à l'externe. »

9 Q. **[89]** O.K.

10 R. « Avec les soumissions que les gens m'ont faites. »

11 Q. **[90]** Alors, ça, ça explique pourquoi il y a un
12 contrat d'asphalte qui est donné à Sanimos à la
13 SAAQ au mois de... précisez-nous... je vais vous
14 demander de nous préciser la date où ce contrat-là
15 s'est réalisé, à Val-d'Or.

16 R. C'est dans la semaine du quatre (4) au six (6)...
17 du six (6) au dix (10) juin.

18 Q. **[91]** Six (6)... de quelle année?

19 R. Deux mille neuf (2009).

20 Q. **[92]** O.K. Le feu chez Sanimos?

21 R. Vers le vingt-six (26) juin deux mille neuf (2009).

22 Q. **[93]** O.K. Quel... deux semaines après, à peu près?

23 R. Deux semaines après, oui.

24 Q. **[94]** Alors, il y avait... on a parlé de trois
25 contrats que... que Sanimos venait d'obtenir à Val-

1 d'Or. Il y a un premier contrat qui est « Anneau
2 cinq », qui s'est fait. Deuxième contrat de la SAAQ
3 qui s'est fait. Monsieur Lachaine voit...

4 R. Oui.

5 Q. **[95]** ... monsieur... monsieur Lefebvre. Et,
6 troisième contrat, qui était le 400, boulevard
7 Lamaque. Lui s'est pas fait?

8 R. Lui s'est pas réalisé, il... l'incendie... c'est là
9 que Pavage Sanimos a été victime de l'incendie,
10 donc il n'a pas été en mesure de réaliser le
11 contrat. Et le contrat a été terminé par Pavages
12 N.D.L.

13 Q. **[96]** Terminé, a été complété, a été fait.

14 R. A été fait, a été fait.

15 Q. **[97]** O.K.

16 R. Il n'avait pas débuté.

17 Q. **[98]** Alors, ça c'est votre rencontre avec monsieur
18 Martineau...

19 R. Si vous permettez.

20 Q. **[99]** Oui?

21 R. Il est arrivé un autre, un autre...

22 Q. **[100]** Oui?

23 R. ... événement également avec monsieur Martineau.
24 Après l'incendie du vingt-six (26) de Pavage
25 Sanimos.

1 Q. **[101]** Oui, oui?

2 R. Monsieur, monsieur Lamothe se pré... va au
3 restaurant, je pense qu'il m'avait dit le
4 restaurant Vic à Val-d'Or puis il rencontre
5 monsieur Denis Lefebvre dans le restaurant. Ils se
6 sont croisés.

7 Q. **[102]** Monsieur Lamothe ou monsieur...?

8 R. Monsieur...

9 Q. **[103]** C'est monsieur Lamothe qui rencontre monsieur
10 Lefebvre?

11 R. Monsieur Lamothe rencontre monsieur Lefebvre, il
12 est dans le restaurant. Puis, là, monsieur
13 Lefebvre, Denis Lefebvre lui fait la remarque, il
14 dit : « T'as vu ce qui est arrivé », en référence à
15 l'incendie chez Sanimos. Ça fait que monsieur
16 Lamothe a compris, a compris l'allusion à laquelle
17 faisait référence Denis Lefebvre.

18 Q. **[104]** C'est combien de temps à peu près après le
19 feu?

20 R. On me dit dans les jours qui ont suivi l'incendie.

21 Q. **[105]** Dans les jours qui ont suivi. O.K. Alors,
22 peut-être pour compléter, la relation de monsieur
23 Martineau avec Denis Lefebvre est loin d'être
24 excellente.

25 R. Loin d'être excellente, il l'évitait le plus

1 possible.

2 Q. **[106]** O.K.

3 R. Il achetait la paix, il m'avoue qu'il a acheté la
4 paix en lui donnant certains contrats.

5 Q. **[107]** O.K. Depuis, depuis ces événements-là et je
6 pense que c'est de connaissance de tout le monde
7 dans la région que Denis Lefebvre a été arrêté.

8 Est-ce que Martineau, Sanimos est toujours dans le
9 pavage, Pavage Sanimos existe toujours?

10 R. Oui, Pavage Sanimos existe toujours au niveau du
11 pavage. J'ai demandé à monsieur Laurent Martineau
12 s'il est retourné faire des travaux à Val-d'Or et
13 puis pas plus tard que voilà trois semaines il est
14 allé faire des travaux encore pour Pépin Fortin à
15 la demande de monsieur Lamothe pour faire des
16 travaux. C'est récent.

17 Q. **[108]** O.K.

18 R. Puis, il me dit, il dit : « Bien regarde, il est en
19 dedans, qu'est-ce que tu veux qu'il fasse ».

20 Q. **[109]** O.K. Alors, c'est l'impression, ces gens-là
21 maintenant peuvent reprendre des affaires dans tous
22 les villages, dans toutes les villes d'Abitibi à ce
23 moment-là?

24 R. À tout le moins pour monsieur... monsieur Martineau
25 de Pavage Sanimos.

1 Q. **[110]** Alors, sur ce... je vous laisse continuer. Ça
2 c'est la rencontre avec monsieur Martineau. Est-ce
3 que monsieur Martineau vous a parlé aussi
4 spécifiquement de d'autres entreprises qui ont fait
5 des contrats d'asphalte avant lui à Val-d'Or?

6 R. Oui.

7 Q. **[111]** Sur le territoire de monsieur Lefebvre?

8 R. Oui, monsieur, monsieur Martineau m'a aligné sur
9 une autre compagnie, Construction Lemiro de
10 Cadillac. Il savait qu'il avait été expulsé de Val-
11 d'Or, mais il ne connaissait pas les détails. Ça
12 fait que j'ai rencontré le propriétaire de
13 Construction Lemiro à Cadillac, monsieur Michel
14 Drapeau. Monsieur Drapeau, je lui ai demandé
15 pourquoi, s'il avait déjà fait des travaux à Val-
16 d'Or, il dit : « Oui, j'y ai été une fois ».

17 Puis Là, j'ai demandé d'expliquer les
18 circonstances. Monsieur Drapeau avait obtenu lui en
19 sous-contrat des travaux pour le pavage d'environ
20 trente (30) à trente-cinq (35) entrées d'asphalte
21 pour des HLM. On est en mille neuf cent quatre-
22 vingt-dix-neuf (1999).

23 Q. **[112]** Quatre-vingt-dix-neuf (99)?

24 R. On est en septembre quatre-vingt-dix-neuf (99).

25 Q. **[113]** O.K.

1 R. Quelque peu après la fondation de la création de
2 l'entreprise de Denis Lefebvre. Ça fait que lui
3 avait obtenu le contrat, un sous-contrat pour des
4 travaux de pavage de trente-cinq (35) entrées HLM à
5 Val-d'Or. Il était rendu... ah, puis lui avant
6 d'obtenir ce contrat-là, avant de signer le
7 contrat, il a appelé les deux compagnies
8 d'asphalte, les fournisseurs d'asphalte à Val-d'Or,
9 Norascon et la compagnie connue sous le nom de
10 Sintra Lamothe.

11 Il les a appelés pour obtenir des prix pour
12 savoir s'ils étaient pour fournir de l'asphalte.
13 Ils ont dit oui, on te fournit de l'asphalte. Ça
14 fait qu'il a débuté le contrat et puis il était
15 rendu à peine à la troisième entrée, entrée de cour
16 de fait, à un moment donné son contremaître sur
17 place, Denis Archambault, l'appelle puis lui dit :
18 « Sintra Lamothe veulent plus nous fournir
19 d'asphalte ».

20 Il dit : « Je viens de parler avec mon
21 camionneur qui est sur place, ils veulent plus
22 fournir, lui donner de l'asphalte ». Lui, il a
23 appelé, c'est ça, son contremaître avait obtenu
24 l'information d'Alain Bélisle qui portait le titre
25 de directeur adjoint chez Sintra, à ce moment-là.

1 Ça fait qu'il rapporte à son patron,
2 monsieur Michel Drapeau : « On est plus capable
3 d'avoir d'asphalte, apparemment que Denis Lefebvre
4 a menacé de faire sauter, de faire sauter le plan
5 puis il bloque, il bloque l'entrée au plan
6 d'asphalte ».

7 Il faut dire que les deux plans d'asphalte
8 en mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999),
9 Sintra Lamothe et Norascon étaient voisins, les
10 portes voisines, les deux plans d'asphalte étaient
11 là. C'est ce qu'il rapporte à monsieur..., son
12 contremaître lui rapporte ça. O.K. Ça fait que lui
13 ce qu'il fait, c'est qu'il appelle chez Norascon à
14 Rouyn-Noranda...

15 Q. **[114]** Qui serait son autre fournisseur?

16 R. Qui est l'autre fournisseur avec qui il avait déjà
17 eu une communication, il appelle le président,
18 monsieur Louis Lanoix, puis monsieur Lanoix, ce
19 qu'il lui dit, il dit: « Regarde, il dit, j'ai des
20 menaces de Denis Lefebvre, je ne te fournis pas
21 d'asphalte à Val d'Or, je peux te fournir de
22 l'asphalte à Rouyn-Noranda, je peux t'en fournir
23 ailleurs, quand tu vas aller à des contrats
24 ailleurs, mais il dit, à Val d'Or, je ne te fournis
25 plus d'asphalte, puis je ne veux pas faire sauter

1 mon plan ». Moi, ce que j'ai fait, c'est que j'ai
2 appelé... j'ai plus qu'appelé, j'ai rencontré
3 monsieur Lanoix...

4 Q. **[115]** Monsieur Lanoix, aujourd'hui...

5 R. Louis Lanoix.

6 Q. **[116]** ... il est décédé?

7 R. Il est décédé au mois de mai cet été.

8 Q. **[117]** O.K. Et vous l'avez rencontré l'an dernier?

9 R. Je l'ai rencontré l'an dernier, qu'il m'explique
10 l'événement. C'était vague à son esprit, mais il se
11 souvient d'avoir eu un téléphone de Denis Lefebvre
12 qui était enragé, qui criait après lui, ça fait que
13 monsieur Lanoix, lui a dit... Denis Lefebvre
14 « Viens me rencontrer puis il dit, amène pas ton
15 fusil, il dit, je pèse encore juste cent dix (110)
16 livres », ça fait que... là, il y a une
17 négociation, mais en résultante, c'est qu'il a
18 arrêté de fournir de l'asphalte. Monsieur Drapeau,
19 Michel Drapeau a tenté, à quelques occasions, par
20 après, de rappeler monsieur Lanoix, puis monsieur
21 Lanoix ne retournait pas ses appels. Sur cet
22 événement-là, j'ai également rencontré le
23 contremaître, le directeur adjoint de Sintra, Alain
24 Belisle.

25 Q. **[118]** Oui.

1 R. J'ai demandé à monsieur Belisle de m'expliquer les
2 circonstances, comment ça s'est passé. Lui,
3 monsieur Belisle, connaît Denis Lefebvre depuis
4 longtemps parce que Sintra, lorsque Sintra réalise
5 des travaux d'envergure, puis qu'ils ont de la
6 petite finition, puis que leur machinerie, qui est
7 beaucoup plus grosse que celle de Denis Lefebvre,
8 ne peut pas faire, étant donné que Denis Lefebvre,
9 c'est leur... c'est un de leurs clients au niveau
10 de l'asphalte, donnait ces contrats-là à Denis
11 Lefebvre. C'est comme ça qu'il connaît... il
12 connaît Denis Lefebvre et le lien de Denis
13 Lefebvre, ce qu'il me dit, c'est que le lien de
14 Denis Lefebvre avec la compagnie Sintra, il dit:
15 « C'est moi, Alain Belisle ». Ça fait qu'en
16 septembre quatre-vingt-dix-neuf (99), quand Lemiro
17 est en train de faire les travaux, Denis Lefebvre
18 qui est enragé, qui voit un... il appelle
19 directement Alain Belisle puis il dit: « Je veux te
20 voir ». Puis là, ils se sont rencontrés au coin
21 d'une rue. Là, Denis Lefebvre, fidèle à son
22 habitude, crie, sacre, il dit: « Regarde, lui, il
23 est dans ma ville, il va sortir d'icitte, c'est à
24 moi ce contrat-là puis il faut qu'il sorte
25 d'icitte ». Monsieur Belisle n'est pas en mesure de

1 me dire s'il y a eu des menaces envers la compagnie
2 Sintra, mais en tout cas, sa mémoire, il ne l'a pas
3 en mémoire, mais ce qu'il me dit, c'est que c'est
4 assez rare qu'on a des menaces comme ça. Il a pris
5 la peine d'appeler un de ses patrons à la maison-
6 mère à Rouyn et puis il a expliqué la chose. Là, il
7 y a quelqu'un qui a pris une décision, je n'ai pas
8 été en mesure d'établir qui a pris la décision, si
9 c'est monsieur Belisle ou un des patrons de Sintra,
10 mais Sintra a arrêté de donner de l'asphalte à
11 Contruction Lemiro, Michel Drapeau. Ce qu'il y a eu
12 comme résultante, c'est que monsieur Drapeau, après
13 ses trois entrées, a plié bagages puis il a quitté
14 Val d'Or.

15 Q. **[119]** Qui a fini le contrat?

16 R. C'est Denis Lefebvre qui a fini le contrat.

17 Q. **[120]** Quand on dit Denis Lefebvre, c'est Pavage...

18 R. Pavage Val d'Or qui a terminé le contrat.

19 Q. **[121]** Alors, monsieur Lemiro est parti? Est-ce
20 qu'ils ont été payés pour le travail qu'ils ont
21 fait?

22 R. Non, il n'a pas été payé.

23 Q. **[122]** Est-ce qu'ils ont continué à faire de
24 l'asphalte après ça?

25 R. Peu de temps.

1 Q. **[123]** O.K.

2 R. Peu de temps, je pense qu'il a mis fin à ses
3 opérations, étant donné que cette partie-là était
4 une sous-division qu'il s'était partie, qui avait
5 débuté, mais il a arrêté en deux mille un (2001) ou
6 deux mille deux (2002).

7 Q. **[124]** O.K. Je reviens un petit peu à monsieur
8 Lamothe que vous avez rencontré. Monsieur Lamothe
9 vous a parlé des contrats d'asphalte. Est-ce qu'il
10 vous a parlé aussi des autres activités de monsieur
11 Lefebvre en tant que plâtrier?

12 R. Oui, je lui ai demandé, la question que je lui ai
13 posée, j'ai dit: « Au niveau de l'asphalte, O.K.,
14 tu ne voulais pas faire avec mais j'ai dit, au
15 niveau du plâtre, de la peinture, à l'intérieur de
16 ton entreprise »? Bien il dit: « Moi, il dit, je
17 pouvais bien m'en sortir, il dit, il y a le bureau,
18 le BSDQ, le Bureau des soumissions déposées du
19 Québec, il dit, moi, bien regarde, applique au
20 niveau du BSDQ si tu veux avoir des contrats ça
21 fait que je n'avais pas de problème à ce niveau-là.
22 Tu passes par... soumetts ton offre au BSDQ », ça
23 fait qu'il pouvait s'en tirer comme ça. Il a bien
24 essayé, mais il s'en sortait comme ça.

25 Q. **[125]** Vous nous avez parlé, tout à l'heure, le

1 président de Lemiro, monsieur Michel Drapeau et
2 vous avez aussi mentionné beaucoup plus tôt que
3 l'entreprise, l'entrepreneur qui a acheté,
4 maintenant, le matériel de monsieur Lefebvre, c'est
5 un monsieur Stephan Drapeau. Est-ce qu'il y a un
6 lien de famille entre les deux?

7 R. Peut-être petits cousins, c'est... oui, c'est un
8 lien, là, de cousins, là, mais de loin, là, ce
9 n'est pas... ce n'est pas cousins cousins, là.

10 Q. **[126]** Sur ce contrat-là, quand il a été... c'est
11 parce que je ne me souviens pas si vous l'avez
12 mentionné tout à l'heure, quand monsieur Drapeau
13 vous conte les problèmes qu'il a eus, est-ce qu'il
14 a été question de ce qui se passait sur les
15 balances chez Sintra, au moment où le... où,
16 justement, les camions de monsieur... le conducteur
17 de monsieur Drapeau voulait aller s'approvisionner
18 en asphalte?

19 R. Le... oui, le conducteur, c'est Réjean Dubé, Réjean
20 Dubé, conducteur, alors pour Construction Lemiro,
21 qui allait chercher l'asphalte, lui, a vu Denis
22 Lefebvre dans un camion avec un autre individu, là,
23 ce n'était pas bloqué... au début c'était de
24 bloquer les accès directement, mais c'était plutôt
25 surveillait qui allait s'approvisionner en asphalte

1 aux deux compagnies, là.

2 Q. **[127]** O.K. Est-ce que vous avez, dans le cadre de
3 votre enquête, aussi, enquêté sur une partie où on
4 parle d'intimidation envers un inspecteur de la
5 Commission de la construction du Québec?

6 R. Oui. J'ai rencontré René Leclerc, enquêteur à la
7 CCQ, à Val d'Or et puis lui, monsieur Leclerc, dans
8 le cadre de ses fonctions...

9 Q. **[128]** Est-ce qu'il est toujours, aujourd'hui,
10 enquêteur à la CCQ?

11 R. Il est retraité, récemment retraité, je pense que
12 ça fait un an qu'il est retraité et puis lui, le
13 vingt-neuf (29) avril deux mille dix (2010),
14 exactement, il circulait puis il a vu un
15 chantier... un chantier de construction à Val d'Or,
16 ça fait qu'il est intervenu, il ne savait pas, à ce
17 moment-là, que c'était un des chantiers de Denis
18 Lefebvre, ça fait qu'il est intervenu et puis en
19 arrivant sur les lieux, ce qu'il voit, c'est un
20 individu, un jeune qui se sauve, qui se sauve de
21 l'endroit. Ça fait que monsieur... il a fait sa
22 job, il a su que c'était Denis... le contrat, bien,
23 ça appartenait... les gens travaillaient pour
24 monsieur Denis Lefebvre, J.P... J.P. Lefebvre, ça
25 fait qu'il a appelé directement Denis Lefebvre.

1 Moi, j'ai eu accès à cette communication-là,
2 j'ai... à l'écoute et puis monsieur Lefebvre...
3 monsieur Leclerc appelle Denis Lefebvre et puis il
4 lui dit s'il peut le rencontrer. Monsieur Lefebvre
5 est alors à Montréal, il dit : « Qu'est-cé qu'il se
6 passe? Qu'est-cé qu'il se passe? ». Bien, il dit :
7 « J'ai intervenu, j'ai vu un gars se sauver », puis
8 là bien, Denis Lefebvre, en criant, il dit : « Non,
9 non, non. T'as pas vu personne, je suis ligité » puis
10 là ce qu'il dit, il dit : « Écoute bien là, il dit,
11 c'est moi qui paye le plus de... de... le plus de
12 taxes ici à Val d'Or, puis il dit, je t'avertis là,
13 écoute moi bien, je t'avertis là, écoeure-moi pas.
14 Écoeure-moi pas là, je t'avertis là, écoeure-moi
15 pas. Puis je suis ligité puis je paye des hommes là-
16 dessus, puis je suis même pas là-dessus puis je
17 paye pour moi ». J'ai su par la suite, qu'il avait
18 même pas obtenu de permis pour les... les travaux à
19 cet endroit-là. Ça fait qu'il paye... Là il est pas
20 menaçant, mais il est directif, dans le sens qu'il
21 crie après, il sacre après puis jusqu'à un moment
22 donné, monsieur... monsieur Leclerc, il dit :
23 « Écoute bien, il dit, on va se rencontrer, il dit,
24 on s'est déjà arrangé... on s'est déjà arrangé
25 avant. Ça fait que on va se rencontrer, on va

1 trouver quelque chose ». Moi, je demande à
2 monsieur... à monsieur Leclerc, il savait pas,
3 lorsqu'il était intervenu sur cet endroit-là, que
4 ça appartenait à Denis Lefebvre. Ce qu'il me dit,
5 c'est que normalement quand c'est Denis Lefebvre
6 là, il dit : « On intervient, il dit, on se met à
7 deux. On se met à deux parce qu'on sait quel genre
8 d'attitude qu'a ce monsieur-là. Il est agressif,
9 puis il dit, on y va à deux normalement ».

10 Q. **[129]** Est-ce qu'il y avait justement quelque chose
11 à vous conter, une anecdote sur une visite de...
12 de... de chantier, face au travail, pas
13 nécessairement monsieur Lefebvre, mais face au
14 travail des inspecteurs de la CCQ?

15 R. Oui. Il me parle d'un autre inspecteur, pas lui, un
16 autre enquêteur de la CC... inspecteur de la CCQ
17 qui s'est présenté sur un... sur un chantier à un
18 moment donné et qui a reçu des mena... plus que des
19 menaces, il a été victime de voies de faits, lui
20 personnellement, il a été victime de voies de
21 faits.

22 Q. **[130]** Puis là, on se comprend bien, on ne parle pas
23 d'un événement qu'on impute à monsieur Lefebvre.

24 R. Non. Non, non.

25 Q. **[131]** Il y a un inspecteur qui s'est fait... qui a

1 été victime de voies de faits sur un chantier.

2 R. C'est exact. Et puis il me dit que c'était... il
3 dit : « Écoute, il dit, on n'a pas de... on n'a pas
4 de support de nos... de nos patrons. Il dit, il
5 aurait dû être accusé de voies de faits puis
6 d'avoir... de suspendre sa licence ou quoi que ce
7 soit, puis il disait, ils ont minimisé, minimisé,
8 puis à un moment donné je pense qu'il s'est juste
9 retrouvé avec une infraction au bout de la ligne,
10 une infraction pénale ou un avertissement. Et puis,
11 il dit, on n'a pas de support, ça fait que c'est
12 pour ça qu'on marche sur des oeufs là, on marche
13 sur des oeufs lorsqu'on... lorsqu'on fait nos
14 inspections. Puis il dit, j'ai pas de support de...
15 de mes patrons à ce niveau-là ».

16 Q. **[132]** O.K. Dans... Est-ce que vous avez obtenu le
17 rapport d'inspection de la CCQ du vingt-neuf (29)
18 avril quand monsieur... quand on inspecte le
19 chantier de monsieur Lefebvre?

20 R. Oui. J'ai... j'ai vérifié le rapport et puis c'est
21 un... c'est un rapport tout ce qu'il y a de plus
22 simple. Où ce qu'il mentionne dans le rapport,
23 qu'il est intervenu à l'adresse, qu'il y avait
24 trois employés puis il décrit un petit peu ce que
25 faisaient les employés à cet endroit-là, mais il

1 est jamais mention qu'il a vu un... quelqu'un se
2 sauver de l'endroit, puis il est jamais mention que
3 Denis... l'attitude de monsieur Lefebvre
4 lorsqu'il... lorsqu'il communique avec lui, puis
5 encore moins mention qu'« on va s'arranger » ou
6 quoi que ce soit. Dans les semaines, une semaine ou
7 deux par la suite, monsieur Leclerc, inspecteur à
8 la CCQ, rappelle Denis Lefebvre, puis il lui dit :
9 « Regarde, il dit, les bassins sont ouverts, il
10 dit, tu vas pouvoir te trouver un... ton employé,
11 ton jeune, tu vas pouvoir lui donner ses cartes,
12 les bassins sont ouverts ». Puis là Leclerc dit :
13 « Regarde bien, il dit... ». Lefebvre c'est-à-dire
14 il dit : « J'en ai plus de besoin, c'est correct,
15 il dit... puis il dit, le petit Veillette qui s'est
16 sauvé là, il dit, regarde, oublie ça ». Ça fait que
17 monsieur Lefebvre lui donne le nom du jeune qui
18 s'est sauvé puis il y a aucune mention de ça dans
19 son rapport également.

20 Q. **[133]** O.K. Alors, Lefebvre finit par admettre,
21 quelque temps plus tard, qu'effectivement il y
22 avait quelqu'un sur le chantier. D'ailleurs, dans
23 des interceptions d'écoute fournies par la Sûreté,
24 entendez-vous cette journée-là du vingt-neuf (29)
25 avril, monsieur Lefebvre parler de cet événement-

1 là...

2 R. Oui.

3 Q. **[134]** ... avec ses employés?

4 R. Oui. Monsieur... Oui, il appelle un de ses
5 employés, son contremaître sur place, puis il lui
6 dit : « Aye! Le petit Veillette là, il faut plus le
7 voir sur le chantier. Barre les portes là puis
8 répondez pas aux... » il a peur de perdre sa
9 licence, ça fait qu'il avertit ses employés :
10 « Barre les portes, parlez pas, puis il dit,
11 Veillette, je veux plus le voir là » puis il
12 avise... il avise le contremaître « Veillette, le
13 petit Veillette, il faut plus le voir là. Puis lui
14 avez-vous... ». Là il demande s'ils l'ont identifié
15 à l'inspecteur. Non, mais il donne des directives
16 très claires à ses employés à un moment donné.

17 Q. **[135]** O.K.

18 R. Puis là entre-temps, bien, il communique avec sa
19 conjointe puis il explique, il conte un petit peu
20 ce qui est arrivé puis il dit à sa conjointe :
21 « Aye! Dépêche-toi, va à la Ville, va chercher un
22 permis, j'ai même pas de permis pour travailler à
23 cet endroit ».

24 Q. **[136]** Il n'avait même pas le permis à ce moment-là.

25 R. Il avait pas le permis pour travailler à cet

1 endroit-là.

2 Q. **[137]** O.K. Et dans cette série de conversations-là
3 du mois d'avril, est-ce que vous apprenez un autre
4 événement? Est-ce que sa conjointe lui parle d'un
5 employé de monsieur Lefebvre qui veut démissionner
6 de son travail de portier ou de barman là dans...
7 dans un hôtel?

8 R. Oui, j'ai été mis au courant d'une conversation.
9 Son employé qu'on identifie seulement avec son
10 prénom comme étant Stéphan. Stéphan avait déjà
11 avisé la conjointe de Denis Lefebvre que, lui, il
12 pouvait... voulait plus être gérant au bar Le Ritz,
13 il avait dit ça. Ça fait que dans la conversation
14 entre... sa conjointe Josée et Denis Lefebvre,
15 c'est... c'est calme. Mais, à un moment donné,
16 Denis Lefebvre appelle le fameux... le Stéphan en
17 question puis il lui donne des directives.

18 Q. **[138]** O.K. Et on a obtenu cette conversation-là
19 récemment. Je vais demandé de la faire jouer. Il
20 n'y a pas de transcription, mais vous allez
21 comprendre qu'il n'y a pas nécessité d'avoir une
22 transcription. Madame Morin, est-ce qu'on peut
23 avoir la bande sonore? Alors, il y a deux
24 personnes, une personne qui crie puis une personne
25 qui est silencieuse.

1 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Q. **[139]** Une conversation de Denis Lefebvre et
4 Stephan?

5 R. Stephan, son ex-employé.

6 Q. **[140]** O.K.

7 LA GREFFIÈRE :

8 Est-ce que vous le déposez?

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Oui, s'il vous plaît, sous la cote suivante.

11 LA GREFFIÈRE :

12 90NP-783.

13

14 90NP-783 : Écoute électronique Projet Écrevisse -
15 Appel de Denis Lefebvre à Stephan.

16

17 R. Maître Crépeau, est-ce qu'on dépose...

18 Q. **[141]** Oui. Ah! les... les documents... non, on ne
19 les a pas mon... ça va. C'était les registres
20 d'entreprises, vous les avez vérifiés et...

21 R. Oui.

22 Q. **[142]** ... à la REQ? O.K. Alors, ça complète pour
23 les questions que j'avais pour monsieur Arel sur
24 cette partie-là de la preuve.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Est-ce que des parties veulent poser des questions
3 à monsieur Arel?

4 Me PIERRE HAMEL :

5 Nous en aurions quelques-unes.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors, avec plaisir.

8 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE HAMEL :

9 Q. **[143]** Alors, Pierre Hamel, je représente
10 l'Association de la construction du Québec et j'ai
11 quelques petites précisions. D'abord, on n'a pas
12 déposé les registres du REQ et vous avez fait
13 mention que la compagnie Pavage Val-d'Or était une
14 compagnie matricule. Est-ce qu'on pourrait avoir le
15 matricule pour avoir le nom exact de la compagnie?

16 R. Oui. Le numéro de matricule est le 9016-8097 Québec
17 inc.

18 Q. **[144]** 8097 Québec inc.

19 R. Également enregistrée et mieux connue dans le
20 registre au nom de Pavage Val-d'Or.

21 Q. **[145]** Val-d'Or. O.K. Merci. Vous avez fait mention
22 qu'il y avait eu une vente d'équipements. Donc, pas
23 une vente d'entreprise mais une vente d'équipements
24 à une autre... à Stephan Drapeau, qui était la
25 compagnie...

1 R. La compagnie Pro Pavage.

2 Q. **[146]** Pro Pavage. Merci. Et cette vente-là a eu
3 lieu à quelle époque, à quelle date
4 approximativement?

5 R. En deux mille douze (2012). En deux mille douze
6 (2012), moi j'ai été... je me suis présenté à Val-
7 d'Or, justement, pour vérifier si la com... si la
8 compagnie... j'ai rencontré, dans le cadre de mon
9 enquête, j'ai été à Val-d'Or au mois de septembre
10 et puis j'ai... j'ai communiqué avec le
11 contremaître... le contremaître de Denis Lefebvre,
12 qui était son contremaître, et puis je lui ai donné
13 un rendez-vous. Puis la compagnie... le
14 contremaître était en train d'exécuter des travaux
15 à la Cage aux Sports à Val-d'Or, et puis là j'ai
16 vérifié sur les camions; les camions, ils avaient
17 les nouveaux sigles de Pro Pavage. Puis là je lui
18 ai demandé : « C'est qui, ça, Pro Pavage », puis...
19 alors qu'il m'a mis en contact avec le nouveau
20 propriétaire, Stephan Drapeau.

21 Q. **[147]** O.K. Et, avant deux mille douze (2012), il y
22 avait des opérations par monsieur Lefebvre, c'est
23 ça?

24 R. Oui. J'ai été en mesure de vérifier, lors de
25 l'écoute électronique, justement, les conversations

1 que j'ai reçues de la Sûreté du Québec, d'écoutes
2 électroniques, j'entends des conversations où des
3 clients appellent Denis Lefebvre pour des
4 soumissions, ou Denis Lefebvre appelle des clients,
5 ou Denis Lefebvre est en contact avec son
6 contremaître... son contremaître puis Denis
7 Lefebvre passe les commandes à... les travaux à tel
8 endroit, tel endroit. Ça fait que la compagnie est
9 active au registre et est fonctionnelle, est active
10 également au niveau de la...

11 Q. **[148]** Avez-vous vérifié... donc, je comprends
12 qu'elle opère...

13 R. Oui.

14 Q. **[149]** ... en deux mille dix (2010), deux mille onze
15 (2011), deux mille douze (2012) jusqu'à la vente?

16 R. C'est ça.

17 Q. **[150]** Jusqu'à la transaction.

18 R. C'est ça.

19 Q. **[151]** Est-ce que vous avez vérifié si elle détenait
20 une licence de la Régie du bâtiment du Québec pour
21 ces périodes-là?

22 R. Non, je n'ai pas vérifié.

23 Q. **[152]** Vous n'avez pas vérifié. Vous n'avez pas
24 vérifié, donc vous ne savez pas s'ils opéraient
25 sous licence ou sous licence restreinte?

1 R. J'ai pas cette information-là.

2 Q. **[153]** Vous avez pas cette information-là comme
3 telle. Est-ce que monsieur Drapeau vous a expliqué
4 les motifs de la vente d'équipements?

5 R. Bien, les motifs... monsieur Drapeau savait que
6 Denis Lefebvre... il savait que Denis Lefebvre
7 était détenu, en prison. Et puis si je me fie, moi,
8 à la rencontre que j'ai eue avec le... le... le
9 contremaître et la rencontre que j'ai vue... que
10 j'ai eue avec monsieur Nolet de Pavages N.D.L.,
11 c'est que la compagnie était à vendre, là. Il y a
12 quelqu'un... il y a quelqu'un, c'est peut-être...
13 je sais pas si c'est sa conjointe, mais la
14 compagnie était à vendre parce qu'on avait offert à
15 monsieur Nolet d'acheter... d'acheter le... les
16 équipements, là, les équipements de Denis Lefebvre.
17 Puis monsieur Drapeau, lui, ce qu'il me dit, c'est
18 que « moi, je me cherchais une petite business, là,
19 ça fait que... ». Il était déjà, lui, dans... de
20 par sa famille, dans le milieu de la... de la
21 construction, monsieur Drapeau...

22 Q. **[154]** O.K.

23 R. ... et de la Construction Val d'Or, ça fait qu'il
24 connaissait le milieu, puis il voulait se partir
25 une petite business, puis il a acheté les

1 équipements.

2 Q. **[155]** Donc, elle était en vente, mais vous ne
3 connaissez pas les motifs pour lesquels elle a été
4 mise en vente véritablement.

5 R. Non.

6 Q. **[156]** Je comprends que J.P. Lefebvre Entrepreneur
7 plâtrier a pas été mise en vente, est toujours
8 active au REQ.

9 R. Elle est active au REQ, mais je suis pas en mesure
10 de vous dire si la compagnie... s'il y a encore...

11 Q. **[157]** S'ils font...

12 R. ... s'il y a encore des employés, s'ils font encore
13 des travaux.

14 Q. **[158]** S'ils font des travaux ou s'ils détiennent
15 une licence de la Régie du bâtiment du Québec.

16 R. Non. Là j'ai simplement l'enregistrement au REQ.

17 Q. **[159]** O.K. Donc... donc vous n'êtes pas en mesure
18 de nous dire si c'est les résultats de... de la Loi
19 73 ou de la loi passée en deux mille neuf (2009)
20 qui exige que les... des déclarations de chacun des
21 actionnaires et de leur... de leurs antécédents
22 judiciaires doivent être faites pour obtenir une
23 licence. Vous...

24 R. Je suis pas en mesure de répondre à cette question-
25 là.

1 Q. **[160]** ... vous n'avez pas fait ces vérifications-
2 là. Je n'ai pas d'autre question. Je vous remercie.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci, Maître Hamel. Est-ce que quelqu'un d'autre
5 voudrait poser des questions?

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Madame la Présidente, moi j'en ai une que j'ai
8 oubliée tout à l'heure parce que c'est une note que
9 je me suis mise en bas de page, si vous me
10 permettez...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Allez-y.

13 (10:36:51)

14 RÉINTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

15 ... pour compléter.

16 Q. **[161]** Et ça nous ramène, Monsieur Arel, vous avez
17 assisté hier au témoignage de monsieur Ayotte qui
18 nous a parlé de différents témoins, d'une preuve
19 policière qui tendait... et des sources policières
20 et d'un certain témoin qui voulait garder
21 l'anonymat, qui avait donné de l'information à
22 l'effet que c'est un dénommé Benoit Denis qui avait
23 mis le feu chez Sanimos, semblerait-il.

24 R. J'ai rencontré... oui, j'ai rencontré ce témoin-là.

25 Q. **[162]** Ce témoin-là. Vous, vous savez de qui il

1 s'agit, vous l'avez rencontré. Avez-vous obtenu
2 plus d'informations de ce témoin-là que ce que
3 monsieur Ayotte avait?

4 R. Oui. Ben Denis, ce que le témoin me raconte, c'est
5 que Ben Denis était supposé recevoir dix mille
6 dollars (10 000 \$) pour commettre cet incendie-là
7 et que Ben Denis avait, auparavant, avant
8 l'incendie, effectué des... une reconnaissance des
9 lieux pour aller commettre cet... l'incendie.

10 Q. **[163]** Et est-ce que ce témoin-là aussi vous parle
11 de déclaration de monsieur Lefebvre relativement à
12 la présence de Sanimos sur son territoire?

13 R. Le... le témoin, oui, a entendu une conversation
14 entre Denis Lefebvre, monsieur Rancourt qui a été
15 nommé hier, Dany... je pense, c'est Dany...

16 Q. **[164]** Donald.

17 R. Donald, Donald Rancourt. Il a entendu une
18 conversation où Denis Lefebvre disait à Donald
19 que : « On va y donner une leçon à celui-là ». Il a
20 été... il a été témoin de cette conversation-là.

21 Q. **[165]** Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[166]** Alors, merci, Monsieur Arel.

24 R. Merci beaucoup.

25

1 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

2

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Votre prochain témoin est prêt?

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Monsieur Patenaude. Et pour les fins de...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Si vous voulez approcher.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Avancez-vous, Monsieur Patenaude. Bonjour.

13 M. MICHEL PATENAUDE :

14 Bonjour.

15

16

17

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce onzième (11e) jour du
2 mois de septembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 MICHEL PATENAUDE,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[167]** Merci. Et pour les fins de l'auditoire,
12 Madame la Présidente, nous abordons maintenant un
13 nouveau dossier qui s'appelle Diligence dans sa
14 partie maçonnerie seulement.

15 R. C'est exact.

16 Q. **[168]** O.K. Monsieur Patenaude, vous êtes
17 l'enquêteur dans le dossier Diligence division
18 maçonnerie?

19 R. C'est exact, je suis l'enquêteur principal depuis
20 le début du dossier en mai deux mille sept (2007).
21 Le projet Diligence, c'est un dossier qui visait à
22 faire la lumière sur l'infiltration de l'économie
23 légale par le crime organisé, notamment par Normand
24 Marvin Ouimet, alias Casper, qui est un membre des
25 Hells Angels, chapitre de Trois-Rivières, depuis

1 quatre-vingt-dix-neuf (99).

2 Q. [169] O.K. Peut-être nous indiquer comment ça a
3 commencé, qu'est-ce qui a fait que vous avez
4 commencé un dossier d'enquête sur ce sujet-là.

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

15 Q. [170] Je veux juste demander, peut-être, c'est ça,
16 à madame Morin, de mettre à l'écran, alors, vous
17 avez préparé une présentation PowerPoint, là, pour
18 supporter votre témoignage?

19 R. C'est exact.

20 Q. [171] Alors, peut-être, immédiatement la coter,
21 Madame, et là je vais vous demander de nous donner
22 une cote.

23 LA GREFFIÈRE :
24 91NP-784.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 784. Merci.

3

4 91NP-784: Présentation PowerPoint sur le projet
5 Diligence

6

7 Q. [172] Alors je vous laisse aller, Monsieur
8 Patenaude.

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19 Q. [173] Juste un peu plus doucement, là, parce que là
20 on introduit beaucoup de gens. L.M. Sauvé, peut-
21 être juste nous dire c'est quoi, ça, L.M. Sauvé,
22 cette entreprise-là.

23 R. Oui, c'est une compagnie de maçonnerie de troisième
24 génération, une compagnie importante dans la région
25 de Montréal, et puis Paul Sauvé était au...

1 Q. **[174]** Le dirigeant?

2 R. Dirigeant de la compagnie, effectivement.

3 Q. **[175]** O.K. Et là, vous venez tout de suite de
4 nommer une autre entreprise, vous dites: « On
5 est », par la suite, il y a eu une autre
6 entreprise, vous avez parlé de Maçonnerie?

7 R. S.L., exactement.

8 Q. **[176]** Pour les initiales de?

9 R. Steve Laliberté.

10 Q. **[177]** O.K.

11 10:41:44

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[178]** Juste un moment, vous nous dites que L.M.
14 Sauvé, c'était une compagnie importante de
15 maçonnerie de troisième génération...

16 R. C'est exact.

17 Q. **[179]** ... qui appartient à monsieur Sauvé?

18 R. Exact.

19 Q. **[180]** Est-ce que ça veut dire que ça appartenait...
20 monsieur Sauvé était la troisième génération?

21 R. Oui, exactement.

22 Q. **[181]** O.K. Donc, son grand-père, avant lui...

23 R. C'est exact.

24 Q. **[182]** ... et son père...

25 R. Oui.

1 Q. [183] ... avaient cette compagnie-là?

2 R. C'est exact.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Albert, Maurice et Paul.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [184] Parfait.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. [185] Alors je vous laisse aller, troisième
9 génération, et c'est à ce moment-là, monsieur Paul
10 Sauvé est le dirigeant de l'entreprise, puis peut-
11 être juste pour faire un gros résumé, là, ça ne va
12 pas bien dans l'entreprise L.M. Sauvé au moment où
13 il vient vous voir?

14 [REDACTED]

15 [REDACTED]

16 [REDACTED]

17 [REDACTED]

18 [REDACTED]

19 [REDACTED] ce

20 qu'il nous relate, c'est qu'en deux mille trois

21 (2003), la compagnie L.M. Sauvé a demandé du

22 financement à la Banque Nationale du Canada,

23 spécifiquement à Lévis Doucet, qui est le V.P. aux

24 petites entreprises de cette compagnie à ce moment-

25 là. La compagnie ne se qualifie pas pour du

1 financement à ce moment-là, [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

4 Q. [187] Oh, encore une fois, on introduit beaucoup de
5 gens, on va y aller lentement. Bon, monsieur
6 Doucet, c'est un officier, ça, de la Banque
7 Nationale [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

4 Q. [192] Alors, ça, cette information-là est donnée à
5 monsieur Sauv  en deux mille trois (2003) par
6 monsieur Doucet?

7 R. Exactement. Par la suite, L vis Doucet le r f re
8  galement   Jacques Gr goire, parce qu'il lui dit
9 que dans le contexte actuel, il ne se qualifie pas
10   la Banque Nationale, mais il est r f r ,
11 possiblement, pour du financement, via le Fonds FTQ
12   Jacques Gr goire. Monsieur Sauv ,   ce moment-l ,
13 ce qu'il nous dit, c'est qu'il entame certaines
14 d marches pour... pour aller vers le Fonds, pour
15 faire une demande, mais apr s avoir investi
16 certaines sommes d'argent, il abandonne   ce
17 moment-l  ses d marches.

18 Q. [193]  tes-vous capable de nous dire, peut- tre d s
19 maintenant, pourquoi monsieur Sauv , quel type de
20 financement ou qu'est-ce qu'il cherche par rapport
21   ce financement-l , aussi bien aupr s de la Banque
22 Nationale que du Fonds?

23 R. Si je me souviens bien, il voulait, il voulait
24 grossir sa compagnie, il voulait faire des... pas
25 juste de la ma onnerie, mais aussi des projets

1 d'entrepreneurs.

2 Q. **[194]** O.K. Donc, prendre de l'expansion?

3 R. Exact.

4 Q. **[195]** Il avait besoin de financement pour ça?

5 R. Exactement.

6 Q. **[196]** Et quand on le réfère à monsieur Grégoire,

7 quand vous dites : « Il a fait certaines

8 démarches », savez-vous si en deux mille trois

9 (2003) monsieur, monsieur Sauvé a rencontré

10 monsieur Grégoire du Fonds? Quand on parle du

11 Fonds, là, on va l'identifier, il s'agit du Fonds

12 de solidarité?

13 R. Oui.

14 Q. **[197]** Le Fonds de solidarité de la FTQ?

15 R. Oui.

16 (10:45:26)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[198]** Avant d'arriver à là, là, si vous me

19 permettez. Est-ce que c'est normal que quelqu'un de

20 la Banque Nationale réfère une personne qui veut

21 avoir du financement ou qui s'adresse à la Banque

22 au Fonds pour obtenir du financement?

23 R. Je le sais pas si c'est normal, je sais pas si ça

24 se fait dans le cours régulier des choses. Je sais

25 que L.M. Sauvé voulait du financement et la Banque

1 Nationale pouvait pas leur donner puis une autre
2 source de financement c'était le FTQ, mais je sais
3 pas si ça se fait.

4 Q. [199] O.K.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Q. [200] La... alors, on le réfère à monsieur Grégoire
7 et qu'est-ce qu'il fait comme démarche en deux
8 mille trois (2003) auprès, auprès du Fonds?

9 R. Auprès du Fonds, je me souviens pas exactement,
10 mais il investit de l'argent via un groupe
11 d'individus pour le représenter au Fonds, si je me
12 souviens bien. Mais les démarches sont vraiment
13 préliminaires, ça ne va pas très loin en deux mille
14 trois (2003).

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

21 Q. [203] Alors, on continue en deux mille trois
22 (2003), quels sont peut-être quand on associe les
23 problèmes, vous marquez dans votre présentation,
24 l'église St. James, peut-être nous expliquer un
25 petit peu c'est quoi ce contrat-là de l'entreprise

1 L.M. Sauvé?

2 R. Effectivement. La compagnie L.M. Sauvé avait eu un
3 contrat de type PPP et puis c'était pour refaire un
4 peu l'église St. James et puis avait encouru
5 certains problèmes financiers. [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

1 R. Exactement.

2 Q. [228] En passant, est-ce que... êtes-vous capable
3 de nous dire, L.M. Sauvé, monsieur Paul Sauvé, à
4 l'intérieur de l'entreprise L.M. Sauvé, son rôle,
5 il est dirigeant mais savez-vous s'il est
6 propriétaire, actionnaire... qu'est-ce que vous
7 savez de sa participation financière dans
8 l'entreprise?

9 R. Au niveau financière (sic), je ne suis pas certain.
10 Je sais qu'il est... c'est le propriétaire des
11 compagnies L.M. Sauvé, soixante-quatre (64) et deux
12 mille quatre (2004), (inaudible).

13 (10:54:10)

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 [REDACTED]

16 [REDACTED]

17 [REDACTED]

18 [REDACTED]

19 [REDACTED]

20 [REDACTED]

21 [REDACTED]

22 [REDACTED]

23 [REDACTED]

24 [REDACTED]

25 [REDACTED]

■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]

■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]

15 [REDACTED] alors peut-être juste
16 distinguer les deux phénomènes. La fausse
17 facturation...

18 R. Oui.

19 Q. [261] ... qu'est-ce qu'il en était?

20 R. Effectivement, la fausse facturation, dans le
21 domaine de la construction, bien, c'est une
22 compagnie coquille qui est ouverte et puis qui a...
23 qui ne fonctionne pas. À ce moment-là, la compagnie
24 légitime qui a besoin d'argent, bien, cette
25 compagnie coquille là lui fait un chèque pour des
travail fictifs... des travaux fictifs pour... s'il

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

17 Q. [282] Ça pourrait être un bon moment pour la pause,
18 Madame la Présidente.

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20 REPRISE

21 LA GREFFIÈRE :

22 Monsieur Patenaude, vous êtes toujours sous le même
23 serment.

24 R. Merci.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. [283] Alors, nous allons reprendre, Madame la
3 Présidente, où est-ce qu'on en était. J'ai demandé
4 aussi à monsieur Patenaude, parce que c'est un bon
5 étudiant, il connaît bien son dossier, mais on va
6 essayer d'aller un peu plus lentement.

7 R. Bien sûr.

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

14 Q. [308] On va juste faire une petite parenthèse. Vous
15 avez introduit L.M. Sauvé 64, L.M. Sauvé 2004. Est-
16 ce que monsieur Sauvé vous a expliqué les
17 distinctions entre ces deux compagnies-là?

18 R. Monsieur Sauvé, non. Il y a un té... Il y a un
19 autre témoin qu'on a rencontré plus tard qui nous a
20 expliqué, de mémoire, un peu, la distinction entre
21 les deux.

22 Q. [309] O.K. Pouvez-vous peut-être nous la donner,
23 pour qu'on puisse suivre plus facilement
24 l'histoire?

25 R. De mémoire, la... la témoin qui travaillait chez

■ [REDACTED]

■ 10701 [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ 10711 [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ 10701 [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ 10701 [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

107-1 [REDACTED]

108-1 [REDACTED]

109-1 [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

110-1 [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

111-1 [REDACTED]

[REDACTED]

112-1 [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

113-1 [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

114-1 [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

115-1 [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Il est midi trente (12h30), Madame la Présidente,
11 on pourrait peut-être passer à l'ajournement du
12 midi.

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14 REPRISE

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Alors, bon après-midi à tous.

17 LA GREFFIÈRE :

18 Monsieur Patenaude, vous êtes toujours sous le même
19 serment.

20 R. Merci.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

17 Q. [568] Steve Laliberté, on va peut-être juste le
18 présenter, à ce moment-ci, puis son entreprise,
19 Maçonnerie S.L. Est-ce qu'on sait depuis quand
20 monsieur Laliberté et cette entreprise-là,
21 Maçonnerie S.L., est-ce que monsieur Laliberté
22 était seul actionnaire dans cette entreprise-là?

23 R. Oui.

24 Q. [569] O.K. Grosse entreprise de maçonnerie?

25 R. À cette époque-là c'est assez... c'est assez petit.

1 Ce n'est pas... Ce n'est pas rien qui se compare à
2 L.M. Sauvé.

3 Q. [570] O.K.

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

18 Q. [574] Je vous... Je vous laisse... Alors,
19 Maçonnerie Carmada, c'est quoi, ça? C'est...

20 R. Donc...

21 Q. [575] C'est une autre entreprise?

22 R. Donc, c'est une autre entreprise de maçonnerie qui
23 a sa place d'affaires et, dans... à l'Assomption,
24 donc dans la même région que Maçonnerie S.L. Donc,
25 on... Parce que la... la compagnie Maçonnerie S.L.,

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

1 deuxième ordonnance, ou...

2 Q. [673] Oui...

3 R. Écoute électronique.

4 Q. [674] Oui, allez-y.

5 R. Et puis, lors de ce... cette deuxième autorisation
6 d'écoute électronique, il y a un autre volet qui a
7 été... qui a été visé. Pas juste le volet de
8 [REDACTED], mais un volet CCQ-FTQ, et il y a un
9 autre groupe d'enquêteurs qui a pris charge de ce
10 volet-là, et qui ont enquêté ça. Donc, les trois
11 cent mille (300 000)... trois cent quarante mille
12 (340 000) conversations font partie également de ce
13 deuxième volet-là.

14 Q. [675] Est-ce que c'est aussi ce qu'on entend des
15 fois, l'expression Diligence 2?

16 R. Oui, ça peut être ça.

17 Q. [676] O.K. Mais vous, vous n'avez pas travaillé
18 cette partie-là.

19 R. Non.

20 Q. [677] Alors, il y a une autre équipe d'enquêteurs
21 qui a travaillé cette autre partie-là.

22 R. C'est exact.

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]

7 Q. [684] Cette formation-là. Maintenant, est-ce que
8 c'est une obligation pour ces... pour ces maçons-là
9 ou pour ces gens-là de détenir une carte de la CSST
10 pour pouvoir travailler comme maçon?

11 R. Si je me souviens bien, c'est la première étape
12 pour appliquer ou pour demander une carte de
13 compétence, là, oui.

14 (15:59:12)

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. [685] CSST ou CCQ?

17 R. Il faut avoir la carte CSST pour demander une carte
18 CCQ.

19 Q. [686] Pour obtenir...

20 R. La première étape.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED] Yves Lafontaine est enquêté par le
9 Projet Croisière pour... qui concerne des
10 infractions de trafic de stupéfiants dans le
11 secteur de l'Outaouais. [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED] il est enquêté aussi pour le
14 Projet Croisière. Et un (sic) des têtes dirigeantes
15 du Projet Croisière, pour le trafic de stupéfiants,
16 c'est Michel Lecomte. Et, le quinze (15) avril deux
17 mille huit (2008)...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [689] Quelle région avez-vous dit?

20 R. Dans l'Outaouais. Et le...

21 Q. [690] Si c'était possible de ralentir un petit peu
22 votre débit.

23 R. Oui. Oui, absolument.

24 Q. [691] Merci.

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. [692] C'est très rare que je rencontre quelqu'un
3 qui parle plus rapidement que moi.

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Q. [693] Alors, on est en avril deux mille huit
6 (2008), rencontre de chantier avec le monsieur
7 Lecomte en question, qui est un sujet d'intérêt
8 dans l'enquête Croisière?

9 R. Oui, effectivement. Michel Lecomte, Yves
10 Lafontaine, c'est deux sujets d'intérêt du Projet
11 Croisière, et ils ont été accusés dans... dans le
12 dossier Croisière pour trafic de stupéfiants dans
13 le secteur de l'Outaouais. Ça, on constate sur une
14 filature, une surveillance physique policière,
15 c'est que, le quinze (15) avril deux mille huit
16 (2008), [REDACTED], à
17 Gatineau, il y a une rencontre entre Yves
18 Lafontaine, [REDACTED] et Michel Lecomte.

■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]

23 Une quinzaine de jours plus tard, le trente
24 (30) avril deux mille huit (2008), dans le cadre du
25 Projet Croisière, Yves Lafontaine a été

1 perquisitionné. Il n'a pas été arrêté mais il a été

2 perquisitionné. [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [695] Est-ce que le procès de Lafontaine et
3 Lecompte a été réglé?

4 R. Yves Lafontaine a plaidé coupable à ses infractions
5 dans Croisière [REDACTED]

6 [REDACTED]. Michel
7 Lecompte...

8 Q. [696] Et les accusations étaient?

9 R. Gangstérisme et je crois complot de trafic de
10 stupéfiants, sous toutes réserves.

11 Q. [697] Et?

12 R. Michel Lecompte, je ne me souviens pas si, si...

13 [REDACTED]

14 [REDACTED]

15 [REDACTED]

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Q. [699] Mais des personnes?

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [700] Non, les accusés?

20 R. Ah, les accusés dans... excusez, dans Croisière, je
21 ne connais pas tous les acteurs dans Croisière.

22 Q. [701] O.K. Et Lafontaine et Lecompte faisaient
23 partie, faisaient-ils partie d'une cellule en
24 particulier?

25 R. Je...

1 Q. [702] Vous ne le savez pas?

2 R. Non, je ne le sais pas.

3 Q. [703] O.K.

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Q. [704] C'est vraiment un autre projet...

6 R. C'est un autre projet, oui.

7 Q. [705] ... vous avez juste l'information...

8 R. Exactement.

9 Q. [706] ... qu'ils étaient reliés et qu'ils ont
10 plaidé coupables?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Non, mais moi je parlais de leur... de leur vente
13 de stupéfiants, est-ce qu'ils faisaient partie de
14 cellule ou ils appartenait à un groupe en
15 particulier?

16 R. Ça je ne sais pas.

17 Q. [707] Vous ne savez pas?

18 R. Non, je sais pas.

19 Q. [708] O.K. C'est beau.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Merci.

3 AJOURNEMENT

4

5 SERMENT

6 Nous, soussignés, CLAUDE MORIN et DANIELLE
7 BERGERON, sténographes officiels, certifions que
8 les pages qui précèdent sont et contiennent la
9 transcription fidèle et exacte de l'enregistrement
10 numérique, le tout hors de notre contrôle et au
11 meilleur de la qualité dudit enregistrement.

12

13 Le tout conformément à la loi.

14

15 Et nous avons signé,

16

17

18

19 Claude Morin (Tableau #200569-7)

20 Sténographe officiel

21

22

23

24 Danielle Bergeron (Tableau #289077-1)

25 Sténographe officielle